

Eustache de Beaumarchais et les bastides de Gascogne

CHARLES HIGOUNET

Eustache de Beaumarchais a été, chacun le sait, un des plus grands sénéchaux du XIII^e siècle¹. Administrateur expérimenté et énergique capitaine, il a servi fidèlement la royauté au cours de sa longue carrière d'une quarantaine d'années (vers 1254-1294)² et il a contribué, plus que tout autre, à l'oeuvre d'intégration du Languedoc et de la Gascogne dans la France capétienne.

Petit noble de l'Ile-de-France³, entré, comme beaucoup de ses semblables, au service du roi, il fut d'abord «garde» de l'abbaye d'Aurillac, puis bailli des Montagnes d'Auvergne (1254)⁴. Appelé ensuite par Alphonse de Poitiers comme sénéchal de Poitou (1268-1270)⁵, c'est à partir de 1272 comme sénéchal de Toulouse et d'Albigeois qu'il a donné toute sa mesure d'administrateur et de gardien de l'ordre royal⁶ et qu'il accomplit outre-Pyrénées les deux grandes missions diplomatiques et militaires: le gouvernement et la guerre de Navarre (1276-1277)⁷; la campagne de Catalogne où il accompagna Philippe III (1285)⁸.

1. Ch. V. LANGLOIS, *Le règne de Philippe le Hardi*, Paris, 1887, *pass.*; voir du même, art. Beaumarchais, *Grande Encyclopédie*, t. V, p. 1034-1035, et la notice de L. Delisle dans *Recueil des Historiens de France*, t. XXIV, p. 259-261.

2. La date de sa mort, longtemps imprécisée, est désormais connue par les *Comptes royaux* (1285-1314), publ. par R. FAWTIER et F. MAILLARD (*Rec. des historiens de France. Documents financiers*), t. I, Paris, 1953, n.° 10235: *in octabis Assumptionis Beate Marie qua die decessit*, 22 août 1294.

3. On l'a cru auvergnat ou gascon; son nom l'attache en réalité à Beaumarchais, auj. hameau de la comm. d'Othis, cant. de Dammartin-en-Goele, Seine-et-Marne.

4. Voir Marcellin BOUDET, *Dans les montagnes d'Auvergne de 1260 à 1325. Eustache de Beaumarchais, seigneur de Calvinet et sa famille*, Aurillac, 1901. Notice récente dans *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers*, éd. P.F. Fournier et P. Guébin, Paris, 1959, p. LXX-LXXI.

5. *Enquêtes*, p. LIX-LX.

6. Cf. COMPAYRÉ. Notice sur Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois de 1272 à 1294, dans *Mém. société archéol. du Midi de la France*, 1876, p. 211-226. Voir aussi *Hist. gen. de Languedoc*, éd. Privat, t. IX, *pass.*

7. Chantés par le troubadour toulousain Guillaume Anelier, *Histoire de la guerre de Navarre*, éd. Francisque-Michel, Paris, 1856 (Ch. HIGOUNET, Une relecture de Guillaume Anelier, dans *Annales du Midi*, 1985, p. 75-80). Voir J.M. LACARRA, *Historia politica del Reino de Navarra*, Pamplona, 1972, t. III, p. 201-230.

8. LANGLOIS, *op. cit.*, *pass.*

Certes, on a mis en avant, depuis longtemps, le rôle d'Eustache de Beaumarchais comme fondateur de bastides⁹. Mais les circonstances politiques dans lesquelles se sont insérées ses fondations, la signification que le sénéchal leur attribuait et l'originalité de leur structure dans la série des peuplements méridionaux méritent une nouvelle réflexion.

Nous avons la chance que dans les documents comptables de l'année 1293-1294, l'affermage des baylies des bastides¹⁰ donne une série de ce que l'on peut considérer comme les créations du sénéchal, même si l'une d'entre elles, Alan, avait fait l'objet d'un paréage antérieur. Cette série, confrontée avec les actes de fondation ou de paréage eux-mêmes, s'avère avoir suivi, à très peu de chose près, l'ordre chronologique des fondations, ce qui est assez remarquable pour une administration médiévale et qui donne à notre démarche une grande sûreté. Voici donc la série de ces 23 bastides avec l'indication des partenaires des paréages et les dates précises ou approchées des fondations:

Rimont¹¹ avec l'abbaye prémontré de Combelongue, 31 mars 1272.

Montréjeau¹² avec Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans, 1.^{er} oct. 1272.

Alan¹³, franchises, avec l'évêque de Comminges, 2 oct. 1272.

Fleurance¹⁴ avec Géraud de Cazaubon, comte de Gaure, av. 22 oct. 1274.

Gilhac¹⁵ avec l'abbaye cistercienne de Grandselve, 30 mars 1275.

Beaumont-de-Lomagne¹⁶ avec l'abbaye cistercienne de Grandselve, av. juillet 1279.

Saint-Lys¹⁷ avec l'abbaye cistercienne de Gimont, 26 mai 1280.

Mirande¹⁸ avec Bernard IV, comte d'Astarac, et l'abbaye cistercienne de Berdoues, 5 mai 1281.

Pavie¹⁹ avec les mêmes, 26 mai 1281.

Valence d'Albigeois²⁰ avec le prieur d'Ambialet (?), av. 1283.

Gabre²¹ avec le grand prieur de Saint-Gilles, 6 mars 1283.

Cologne²² avec Otton de Terride, 26 mars 1284.

9. P. LARROQUE, Eustache de Beaumarchais et son époque ou le fondateur de nos bastides municipales, dans *Bull. du comité d'histoire et d'archéol. de la province ecclésiastique d'Auch*, t. II, 1861; M.A. CURIE-SEIMBRES, *Essai sur les... bastides*, Toulouse, 1880, *pass*; P. LAVEDAN ET J. HUGUENEY, *L'urbanisme au Moyen âge*, Paris, 1974, p. 85-86 et *pass*.

10. *Comptes royaux*, t. I, p. 439-441 et 443.

11. Comm. du canton de Saint-Girons, Ariège.

12. Cant., arr. Saint-Gaudens, Haute-Garonne.

13. Comm., cant. Aurignac, arr. Saint-Gaudens, Haute-Garonne.

14. Cant., arr. Condom, Gers.

15. Ancien lieu-dit dans la comm. de Beaumont-de-Domagne. Ce paréage ne figure pas dans la liste d'affermage des baylies, puisque le peuplement a été absorbé par Beaumont (voir note 47).

16. Cant., arr. Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne.

17. Cant., arr. Muret, Haute-Garonne.

18. Ch. I. arr. Gers.

19. Comm., arr. Auch, Gers.

20. Cant., arr. Albi, Tarn.

21. Comm., cant. Le Mas d'Azil, arr. Pamiers, Ariège.

22. Cant., arr. Auch, Gers.

- Miélan²³ avec Guillaume-Bernard de Laroche, 28 juillet 1284.
 Plaisance²⁴ avec l'abbaye cistercienne de Bonnefont, 20 juin 1285.
 Réjaumont²⁵ avec l'abbaye cistercienne de l'Escale-Dieu, 22 juillet 1285.
 Boulogne-sur-Gesse²⁶ avec l'abbaye cistercienne de Nizors, 2 juillet 1286.
 Valentine²⁷ avec Guillaume Hunaud, janvier 1287.
 Aurimont²⁸ avec l'abbaye de Saramon, 1287.
 Beaumarchais²⁹ avec Arnaud-Guillaume, comte de Pardiac, 23 mai 1288.
 Grenade-sur-Garonne³⁰ avec l'abbaye cistercienne de Grandselve, 4 sept. 1290.
 Sorde³¹ avec l'abbaye de Sorde, décembre 1290.
 Pampelonne³² vers 1290.
 Beaufort³³ avec l'abbaye cistercienne de Feuillant, 5 oct 1291

Cette liste témoigne à elle seule de l'importance que les fondations de bastides ont tenues dans la politique du grand sénéchal de Toulouse. Assûrément, il n'a pas innové, ayant devant lui l'exemple que lui fournissait les créations d'Alphonse de Poitiers. Mais le total de 23 fondations en vingt-deux ans est impressionnant. Dans cette moyenne d'une création chaque année, les « creux » sont ceux de la guerre de Navarre et les dernières années de sa vie; cependant trois paréages, Réjaumont, Aurimont et Beaumarchès, ont été négociés par le lieutenant du sénéchal, Jean de Longperrier, entre 1285 et 1288.

Deux autres constatations de portée générale se dégagent de la même liste. D'abord, à l'exception de Pampelonne, construite sur un territoire échangé avec le vicomte de Lautrec³⁴, toutes les fondations d'Eustache l'ont été en paréage avec divers seigneurs du sol ecclésiastiques ou laïques. En second lieu, la série transposée sur la carte offre, hormis les deux bastides albigeoises et Sorde isolée en pays d'Orthe, une remarquable concentration géographique en Gascogne: Couserans, Comminges, Gascogne toulousaine, Lomagne, Gaure, Astarac, Pardiac, Fezensac.

Qu'Eustache de Beaumarchais ait préconçu, comme Alphonse de Poitiers et ses officiers, une politique de fondation de bastides, c'est évident; mais, de là, malgré la régularité quasi-annuelle et la localisation des implantations, lui attribuer un plan qui pourrait passer pour un quadrillage politique systématique ou une opération d'urbanisation régionale, serait mal connaître la mentalité médiévale. Ce sont les occasions de trouver des partenai-

23. Cant., arr. Mirande, Gers.

24. Comm., cant. Lèguevin, arr. Toulouse, Haute-Garonne.

25. Comm., cant. Lannemezan, arr. Bagnères-de-Bigorre, Hautes-Pyrénées.

26. Cant., arr. Saint-Gaudens, Haute-Garonne.

27. Comm., arr. Saint-Gaudens, Haute-Garonne.

28. Comm., cant. Saramon, arr. Auch, Gers.

29. Comm., cant. Plaisance, arr. Mirande, Gers.

30. Cant., arr. Toulouse, Haute-Garonne.

31. Cant., arr. Mont-de-Marsan, Landes.

32. Cant., arr. Albi, Tarn.

33. Comm., cant. Rieumes, arr. Muret, Haute-Garonne.

34. Arch. nat. J 326, n.° 5 (17 juin 1285). Voir Ch. HIGOUNET, Pampelonne, bastide d'Albigeois, dans *Pirineos*, 1951, t. VII, p. 455-464.

res paréagers, ce sont les circonstances du moment qui ont décidé des interventions du sénéchal et de ses conseillers dans un ordre quelconque.

Deux des premières bastides d'Eustache n'ont d'abord été que l'accomplissement d'initiatives des agents d'Alphonse de Poitiers. Ainsi la fondation d'Alan, projetée par Pierre de Landreville dès avant 1268³⁵ et réalisée par son successeur en 1270³⁶, fut complétée par l'octroi des franchises en 1272. Rimont avait aussi fait l'objet d'un projet de paréage avec l'abbaye de Combelongue en 1269, mais le comte de Comminges Bernard VI avait protesté³⁷. La réalisation par Eustache se fit dans la foulée de l'expédition contre le comte de Foix Roger-Bernard, qui refusait l'hommage au roi pour le haut comté³⁸. Le sénéchal ayant été attaqué par une troupe du comte et ayant sévèrement riposté, associa rapidement le roi à la construction de la bastide qui se trouvait très précisément à la limite du Couserans et du comté de Foix: façon, comme au temps d'Alphonse de Poitiers, de manifester la présence capétienne à la «frontière» de la principauté fuxéenne. Il est fort probable enfin que ce soit à l'occasion de cette affaire que Beaumarchais ait rencontré Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans, qui lui prêta hommage pour le château de Quié, en Pays de Foix, le 28 juillet 1272³⁹, et qu'il négocia avec lui le paréage de Montréjeau. Arnaud qui, dans l'héritage des Espagne-Montespan, possédait de vastes friches sur les hautes terrasses du pays de Rivière, les offrit au sénéchal trop heureux d'implanter une ville «royale» au coeur des récentes possessions de la maison de Foix-Béarn en Nébouzan⁴⁰.

C'est encore en liaison avec les événements qui ont suivi la prise de possession du comté de Toulouse par le roi de France que s'est tramée la fondation de Fleurance. Géraud de Cazaubon étant, en effet, entré en conflit avec le comte d'Armagnac au sujet de l'hommage de son château de Sompuy⁴¹, et étant attaqué par le comte et son beau-frère le comte de Foix, plaça le château sous la sauvegarde du roi⁴². Deux ans après, le sénéchal et le vicomte de Gaure concluaient le paréage pour la fondation de la bastide au lieu dit Aigueval, en partie sur des terres de l'abbaye cistercienne de Bouillas⁴³; et en février 1281 Géraud vendait au roi tous ses droits sur le comté de Gaure et la moitié de ce qu'il avait *in nova bastita de Florentia*. Par cette nouvelle création, c'était évidemment le comte d'Armagnac qui était visé⁴⁴.

La fondation de Beaumont-de-Lomagne, avec la puissante abbaye cistercienne de Grandselve, fut beaucoup plus complexe. L'abbaye avait déjà pris

35. *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, éd. A. MOLINIR, Paris, t. I, 1884, n.° 899 (12 nov. 1268).

36. *Enquêtes administratives*, p. XXXVI.

37. *Correspondance administrative*, t. II, 1890, n.° 1367 (17 dec. 1269); voir Ch. HIGOUNET, *Le comté de Comminges*, Toulouse-Paris, 1949, p. 175.

38. *Hist. gen. Languedoc*, éd. Privat, t. IX, p. 11-21.

39. *Ibid.*, p. 19.

40. Voir HIGOUNET, *Comte de Comminges*, p. 287-289 (possessions des Espagne-Montespan), 125 (Nébouzan), 173 (fondation de Montréjeau).

41. auj. Saint-Puy, comm. cant. Valence, arr. Condom, Gers.

42. *Hist. gen. Languedoc*, éd. Privat, t. IX, p. 12-13.

43. M. GOURON, *Catalogue de chartes de franchises de Guenne et Gascogne*, Paris, 1953, n.° 946 (avant le 22 oct. 1274).

44. CURIE-SFIMBRES, *op. cit.*, p. 254-256.

l'initiative de procéder, sur les appartenances de sa grange de Calcassac, sur la Gimone, au peuplement de Gillhac (1272-1274)⁴⁵. Dans quelles circonstances dut-elle accepter un paréage avec le roi pour cette «ville» en gestation (30 mars 1275)? et pourquoi cette fondation échoua-t-elle?⁴⁶. Toujours est-il qu'après des négociations entre l'abbé de Grandselve et Pierre de Plailly, lieutenant du sénéchal, fut conclu un nouveau paréage pour la fondation de la bastide de Beaumont (avant juillet 1279), laquelle absorba le premier peuplement⁴⁷. Pour réussir le peuplement de cette grande bastide, l'abbaye ne pouvait pas agir sans le concours du sénéchal; mais celui-ci, outre les profits ordinaires d'une telle fondation, avançait ainsi, encore une fois, ses pions en direction des petites principautés gasconnes, Fézensaguet, Gimois, Lomagne, et en situation de «frontière» au moment où le roi d'Angleterre rentrait en possession de l'Agenais après le traité d'Amiens (23 mai-9 août 1279)⁴⁸.

Il n'est pas douteux qu'avec les Cisterciens, Eustache de Beaumarchais avait trouvé de bons partenaires, car à partir de ce moment s'établit avec eux une collaboration suivie⁴⁹. Le 26 mai 1280, en paréage avec l'abbaye de Gimont, la grange d'Aiguebelle devint la bastide royale de Saint-Lys, aux portes du Comminges⁵⁰. L'année suivante, c'est l'abbaye de Berdoues qui, s'associant avec le comte Bernard IV d'Astarac pour fonder, sur le territoire de deux de ses granges Eparsac et Lezian, les bastides de Mirande et de Pavie, demanda au sénéchal de les placer sous la sauvegarde royale⁵¹. Le comte d'Armagnac Géraud V ne se trompa pas sur les intentions de Beaumarchais à cette nouvelle occasion en dénonçant la menace que les habitants de Pavie feraient peser sur Auch et l'intrusion des bayles des bastides sur ses terres par la force des armes⁵².

Le groupe des années suivantes 1283-1288, a été, malgré l'entr'acte de la guerre d'Aragon, extrêmement fertile en interventions du sénéchal dans toutes les directions et avec les partenaires les plus divers où se retrouvèrent encore les Cisterciens. On ne sait guère sur la création de Valence d'Albigeois; peut-être Beaumarchais avait-il traité avec le prieur d'Ambialet qui céda en effet le 10 mai 1283 les droits qu'il possédait dans la nouvelle bastide⁵³. Le paréage pour Gabre, qui s'appela d'abord Plaisance, fut conclu, avec, pour la première fois, le grand prieur de Saint-Gilles agissant pour les Hospitaliers (6

45. M. MOUSNIER. *L'abbaye de Grandselve et sa place dans la société et l'économie méridionales (XIIe-déb.XIVe siècles)*, th. 3^e Cycle, Toulouse, 1982, p. 167. Coutumes du 23 décembre 1274 publ. par E. CABIE, *Chartes de coutumes inédites de la Gascogne toulousaine*, Paris-Auch, 1884, p. 107-111.

46. CABIE, *op. cit.*, p. 107 et 111-113.

47. Voir F. MOULENQ, *Le livre juratoire de Beaumont-de-Lomagne*, Montauban, 1888.

48. Voir *Le livre d'Agenais*, éd. G.P. Cuttino, Toulouse, Cahiers de l'Association Marc Bloch, n.° 1, 1956.

49. Voir Ch. HIGOUNET. Cisterciens et bastides, dans *Le Moyen âge*, 1950, p. 69-84, et Nouvelles réflexions sur les bastides «cisterciennes», dans *Cahiers de Fanjeaux*, t. XXI, 1985 (1986), sous presse.

50. HIGOUNET, *Comté de Comminges*, p. 173.

51. CURIE-SEIMBRES, *op. cit.*, p. 287-298; Gouron, *Catalogue*, n.° 515 et 1538; voir *Mirande et son pays*, Auch, 1981, p. 54-59.

52. CURIE-SEIMBRES, *op. cit.*, p. 78-79.

53. Arch. nat., J. 304, n.° 89.

mars 1283)⁵⁴; le sénéchal promit l'érection des murailles de la petite ville: fût-ce pour mettre en sûreté les frontières de Catalogne contre les entreprises du roi d'Aragon ou, plus simplement, pour empiéter sur le domaine du comte de Foix qui, d'ailleurs, protesta.

En 1284, Eustache de Beaumarchais traita avec deux seigneurs laïques Guillaume-Bernard de Laroche pour Miélan en Pardiac⁵⁵ et Otton de Terride pour Cologne, appelé d'abord Sabolène, fondation qui provoqua les réclamations de Jourdain de l'Isle et où les juges royaux de Verdun vinrent tenir leurs assises⁵⁶. En 1285-1286, ce furent les nouvelles associations avec les Cisterciens: Bonnefont pour Plaisance-du-Touch⁵⁷; l'Escale-Dieu pour Réjau-mont; Nizors pour Boulogne-sur-Gesse⁵⁸; pour cette dernière, le sénéchal avait pris une option sur le territoire dès décembre 1283, intéressé qu'il était par l'implantation royale dans cette zone du Nébouzan où s'exerçait une âpre concurrence entre Comminges et Foix⁵⁹. Le paréage de Valentine, avec le petit seigneur Guillaume Hunaud, n'eut pas d'autre raison que de «contrer» aussi la mainmise de Foix-Béarn sur Saint-Gaudens.

Le concert de doléances de tous ceux qui, outre les comtes de Foix et d'Armagnac, les seigneurs de l'Isle et tels autres feudataires gascons, avaient subi depuis une quinzaine d'années les «usurpations», les brimades des agents des bastides et la concurrence des nouveaux peuplements, devint cependant si puissant, que le roi dût alors intervenir. Ses lieutenants, Robert, duc de Bourgogne, et le connétable Raoul de Nesles étant à Toulouse, enjoignirent au sénéchal, le 14 avril 1287, de visiter, si possible personnellement, toutes les bastides fondées depuis la réunion du comté à la couronne pour faire droit aux justes récriminations des plaignants⁶⁰. Ce qui n'empêcha pas Jean de Longperrier d'aller fonder avec le comte de Pardiac, à l'encontre du comte d'Armagnac (23 mai 1288), la bastide qui devait porter le nom du sénéchal lui-même Beaumarchès⁶¹.

L'année 1290 a marqué le sommet de la politique des bastides d'Eustache de Beaumarchais. On le voit, vers cette date, fonder et dénommer Pampelonne en Albigeois, sur la route du Rouergue, pour étendre l'action de ses officiers et drainer les ressources de ce pays là où auparavant dominait la lignée des Alaman⁶². En décembre, ce fut le paréage avec l'abbaye bénédictine de Sorde⁶³, lointaine et audacieuse riposte sur la rive du gave d'Oloron à la

54. A. DU BOURG, *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, Toulouse, 1883, p. 166; *Hist. gen. Languedoc*, éd. Privat, t. IX, p. 90.

55. CURIE-SEIMBRES, *op. cit.*, p. 264-266.

56. CABIÉ, *Chartes de coutumes*, p. 147-158.

57. *Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont e Comminges*, ed. Ch. Samaran et Ch. Higounet, Paris, 1970, n.° 452 et p. 35-36.

58. Y. DOSSAT, Le paréage de Boulogne-sur-Gesse, dans *Rev. de Comminges*, 1963, p. 141 et s.

59. HIGOUNET, *Comté de Comminges*, p. 176.

60. *Hist. gen. de Languedoc*, t. IX, p. 127 et t. X, preuves, col. 204-205.

61. CURIE-SEIMBRES, *op. cit.*, p. 270-274; Gouron, *Catalogue*, n.°s 429-431. Le nom de Beaumarchès est attesté le 26 avril 1294, c'est-à-dire avant la mort du grand sénéchal.

62. Voir HIGOUNET, *Pampelonne* (plus haut, n. 34).

63. Y. DOSSAT, Le paréage de Sorde, dans *Salines et chemins de Saint-Jacques* (Actes du XVIIIe congrès régional de la Fédération historique du Sud-Ouest, 1965), 1966, p. 111 et s.

bastide d'Hastingues fondée en février 1289 pour le roi d'Angleterre⁶⁴. Mais la grande entreprise fut bien celle de Grenade-sur-Garonne. Le paréage avec l'abbé de Grandselve fut passé à Rabastens le 4 septembre 1290⁶⁵. En donnant à lotir et à peupler le terroir de sa grange de Vielaygue, la maison cistercienne opérait une nouvelle et utile transformation de son exploitation (*utilitate ejusdem monasterii*), voire une spéculation. En dehors de l'acquisition de droits et revenus domaniaux, on peut s'interroger, par contre, sur la motivation du sénéchal acceptant de patroner, en Toulousain même, à quelques lieues à peine de Toulouse, un peuplement démesuré puisque, prévu pour 3.000 lots à bâtir, il pouvait atteindre quelque 15.000 âmes!

A suivre le déroulement annuel de l'action de Beaumarchais au gré le plus souvent de l'événement, on retrouve les constantes que la statistique et la cartographie suggéraient déjà. Le moyen qu'a été le paréage, démontre bien que le souci premier du sénéchal a été de gagner du «domaine» et d'élargir le champ de la justice royale aux flancs ou au coeur des terres des feudataires gascons. L'organisation des jugeries royales de Gascogne, englobant plusieurs baylies, est allée de pair avec cette multiplication des paréages⁶⁶. La jugerie de Verdun, apparue dans les premières années après 1271, s'articula autour des grandes bastides de Beaumont, Cologne et Grenade; celle de Rivière, formée entre 1277 et 1280, se groupa autour de la cour de Montréjeau, de Réjaumont, Boulogne, Valentine et Beaumarchès. Les juges royaux qui possédaient la première instance sur la partie du domaine non inféodée, ont étendu leur ressort en appel sur les terres des grands feudataires⁶⁷.

Autre constante que la poussée vers l'Ouest. La politique d'Alphonse de Poitiers avait été principalement tournée vers l'Agenais et vers les confins frontaliers de son comté, notamment du côté du duché anglo-gascon. Eustache de Beaumarchais ne paraît pas avoir été obnubilé par la confrontation franco-aquitaine: Beaumont était, malgré tout, en retrait par rapport à la nouvelle «frontière» de l'Agenais. Sa progression a visé essentiellement à s'infiltrer dans les principautés gasconnes⁶⁸. Ses deux gros «adversaires» ont été surtout le comte de Foix et le comte d'Armagnac qu'il fit d'ailleurs emprisonner à l'occasion⁶⁹; contre l'un et l'autre, il a employé la tactique éprouvée de la bastide frontalière-domaniale (Rimont, Pavie) et contre Foix-

64. Voir Ch. HIGOUNET, Bastides et frontières, dans *Le Moyen âge*, 1948, p. 127, et *Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France. Landes. Canton de Peyreborade*, Paris, 1973, t. I, p. 16 et 133 et s.

65. Bibl. nat., coll. Doat, t. 80, fol. 81; voir éd. dans RUMEAU, *Monographie de la ville de Grenade*, Toulouse, 1879, p. 64 et s.

66. M. VAN ELSUWÉ, Géographie des jugeries royales de Gascogne aux XIVe et XVe siècles, dans *Annales du Midi*, 1969, p. 141-161.

67. Un exemple précis est fourni par l'intervention du sénéchal dans l'affaire de la bastide de Biterde en Fézensaguet: Ch. HIGOUNET, Une «dépossession» pour cause de bastide: l'affaire de Biterde (1292). Aux origines de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dans *Comptes-rendus de l'Acad. de Inscriptions et Belles-Lettres*, 1985, sous presse.

68. Cette analyse, de J.J. MONLEZUN *Histoire de Gascogne*, Auch, 1846) à G. Loubès (*Hist. de la Gascogne*, dir. M. Bordes, Roanne, 1977), me paraît toujours valable.

69. Roger Bernard IV, comte de Foix, prisonnier en 1272-1273, eut encore maille à partir avec le sénéchal en 1290 (*Hist. Lang.*, t. IX, p. 17-21 et 145); Gérard V d'Armagnac, fait prisonnier lors de l'affaire de Saint-Puy (1279), resta captif deux années à Pérouse (*Ibid.*, p. 69).

Béarn il a essayé de miner le Nébouzan (Montréjeau, Boulogne, Valentine) avant de l'occuper. Contre eux, il a su trouver le concours d'Astarac, de Pardiac et de petits feudataires, et l'alliance objective des Cisterciens. Mais pour les paréages conclus avec ces derniers, on peut se demander, comme je l'ai fait ailleurs⁷⁰, lequel des deux pouvoirs s'est servi de l'autre? Il est, enfin, curieux qu'à douze ans de distance, les chartes de trois grandes fondations, Beaumont (1279), Boulogne (1286) et Grenade (1290), aient eu les mêmes témoins: Bernard Sans, juge de Rieux puis de Villelongue; Arnaud du Pont (ou de Pointis), juge de Lauragais; Etienne d'Escalquens, juge de Verdun. N'auraient-ils pas été, aux côtés du sénéchal, «politique» habile et homme d'action, les conseillers ou les inspireurs de toutes ces machinations et créations?

Les bastides de Beaumarchais se sont plus ou moins développées comme les autres bastides, pour des raisons qui ne sont pas toujours évidentes. Néanmoins, quelques-unes, par les structures prévues dès l'origine, étaient destinées à devenir de petites villes. L'affermage des baylies de 1293-1294⁷¹ est déjà un certain baromètre de leur rapide réussite. Il faut mettre à part, pour comparaison, Valence d'Albigeois (170 l.) et Pampelonne (85 l.) dont la ferme, à cette date ne relevait pas d'un paréage, et rappeler que l'apparement maigre revenu de Mirande et Pavie (16 l.) provenait seulement de la redevance annuelle de 6 deniers par feu pour prix de la sauvegarde royale. Dans l'ordre, en Gascogne, venaient en tête Grenade (147 l.), Beaumont-de-Lomagne (105 l.), Cologne (56 l.) et Boulogne-sur-Gesse (52 l.), les deux premières se haussant en quelques années à la valeur fiscale des plus anciennes petites villes ou bastides⁷².

On a déjà remarqué que si les plans de ces bastides étaient variés, plusieurs, et non des moindres, Fleurance, Beaumont, Mirande, Pavie, Boulogne, Cologne et Grenade, avaient un «air de parenté»⁷³. Mirande et Pavie sont faits d'îlots carrés uniformes de 52 mètres de côté; à Beaumont le gauchissement du terrain a imposé des îlots irréguliers; à Grenade, les îlots d'une largeur uniforme de 44,50 m., sont rythmés en longueur par rapport à l'axe NO-SE du plan; les îlots de Cologne se rapprochent du carré. Le plan théorique de Mirande comportait 49 îlots, celui de Grenade, prévu beaucoup plus important, n'en réunit qu'une quarantaine. Autant dire que dans une conception de quadrillage régulier, tous ces plans présentaient des variantes. La place centrale ne fait défaut nulle part, avec une halle qui a persisté longtemps (Montréjeau, Mirande, Pavie, Beaumont, Cologne, Beaumarchès, Grenade); quant à l'église, elle est séparée de la place par un îlot à Beaumont et à Grenade, disposition qui avait tendance à se généraliser à la fin du XIII^e siècle. En fait, ces quelques observations sont bien insuffisantes⁷⁴ pour parler d'un «modèle» et pour s'interroger sur l'existence d'un même «traceur». Tout autant qu'un tel maître d'oeuvre, on pourrait voir dans la structure de ces

70. Voir plus haut, n. 49.

71. Plus haut, n. 10.

72. Voir M. BERESFORD, *New Towns of the Middle Ages*, London, 1967, p. 269.

73. LAVEDAN, *L'urbanisme*, p. 85.

74. Voir, à ce sujet, les pertinentes remarques de M. Eclache au sujet du plan et de l'évolution de Beaumont, dans 7^e Centenaire de Beaumont-de-Lomagne, *Ménestrel*, mai-juin 1978, p. 6-11.

belles bastides à l'austère uniformité et au commode système pour réaliser le lotissement d'importantes agro-villes, l'influence voire l'intervention des Cisterciens⁷⁵.

Quoi qu'il en soit, Eustache de Beaumarchais ou les Cisterciens ont vu grand. Ils prévoyaient la concentration de fortes populations. Mirande a réalisé un peuplement précoce: ensemble avec Pavie en 1293-1294, 640 feux et, en 1317, 336 chefs de famille à elle seule⁷⁶. Si Beaumont avait rempli ses 1.000 emplacements à bâtir, elle eut atteint le niveau de peuplement de villes moyennes anciennes. Et que penser des 3.000 emplacements attribués à Grenade en 1290? Eustache, ses conseillers et ses associés ont été victimes, estimons-nous, de la croyance à une croissance encore continue de la population, alors qu'en Gascogne s'amorçait en réalité la récession. Grenade qui passe pour une réussite du genre, a été de ce fait un demi-échec, car à peine 800 «places» ont fini par être peuplées et qu'au lieu de la «Villemongue» projetée, il a fallu dans les années 1332-1333 *reparticare* la ville carrée⁷⁷.

Ce rapide aperçu m'est l'occasion, une fois de plus, de mettre en garde contre toute simplification du problème des bastides et contre l'explication du phénomène dans une optique qui est celle du XXe siècle. Pour un sénéchal capétien de la fin du XIIIe siècle, il apparaît clairement que la fondation de bastides était au premier chef une affaire politique et, corrélativement, une prise de pouvoirs et de revenus. Pour ses comparses laïques, c'était encore une opportunité politique, tandis que pour les ecclésiastiques, Cisterciens surtout, l'économie primait sans doute. La décision ne relevait que rarement d'un plan préalable, mais elle était prise au fur et à mesure des événements et des circonstances. Dans chaque cas, toutes les motivations possibles s'entre-croisaient, avec parfois des négociations délicates avec les intéressés possesseurs du sol. On retrouvait souvent le réflexe frontalier-domanial; on appelait et on espérait une forte concentration de population; on planifiait le lotissement quitte à l'adapter au terrain ou à la conjoncture humaine. Toutes les entreprises n'ont pas également abouti: les unes sont restées de modestes villages, les autres ont eu vocation à devenir de petites villes. Bastides frontières, bastides cisterciennes, bastides administratives, bastides marchés, bastides de colonisation, ne sont chaque fois qu'un aspect isolé d'un phénomène complexe. Eustache de Beaumarchais n'a eu cure de cette typologie d'historien...; il a pourtant réussi à être un des grands réalisateurs de cette floraison d'habitats neufs du Midi de la France.

75. HIGOUNET, *Cisterciens et bastides*, p.

76. Voir *Mirande et son pays* (plus haut n. 51), p. 67.

77. *Hist. gen. de Languedoc*, éd. Privat, t. X, preuves, col. 777.